



ARRETE N° 2026-393  
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
Déploiement de la Fibre optique  
Route des Fascine  
Lundi 11 Mai 2026

Monsieur le Maire de la Ville de Honfleur,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 22136,

**VU** le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,

**VU** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

**VU** l'Arrêté Municipal n°2026-304 en date du 7 Avril 2026 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Madame Marlène FAUVEL

**VU la demande de la Société AXIANS Fibre Normandie – 80 Impasse Anne Sylvestre – 50000 SAINT-LO, afin d'effectuer une ouverture de chambres Télécom, pour raccorder à la fibre optique une antenne 4G/5G pour le compte de Orange, Route des Fascine, Lundi 11 Mai 2026, entre 8h00 et 18h00,**

ARRETE

**ARTICLE 1 :** La Société AXIANS est autorisée à effectuer une ouverture de chambres Télécom sur le bas-côté, pour raccorder à la fibre optique une antenne 4G/5G pour le compte de Orange, Route des Fascines, Lundi 11 Mai 2026, entre 8h00 et 18h00.

**ARTICLE 2 :** Circulation et stationnement, aux dates et horaires cités dans l'Article 1 :

- La circulation est maintenue et pourra être perturbée de façon momentanée.

**ARTICLE 3 :** Mise en place d'un périmètre de sécurité et d'une signalisation réglementaire avec affichage du présent Arrêté, par les Sociétés intervenantes.

**ARTICLE 4 :** Aucun terrassement ne sera effectué par la Société intervenante, pendant les travaux.

**ARTICLE 5 :** L'accès aux Services de Secours et de Police, sera maintenu par la Société intervenante, pendant les travaux.

**ARTICLE 6 :** Le droit des tiers est expressément réservé.

**ARTICLE 7 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique et du Centre de Secours, à la Police Municipale et Axians, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 4 Mai 2026

Pour le MAIRE et par délégation,  
L'Adjointe à la Circulation,  
Marlène FAUVEL

